

Personnels

Mutations

Candidatures à un poste relevant des réseaux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la Mission laïque française, et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture - rentrée scolaire 2013-2014

NOR : MENH1229791N

note de service n° 2012-129 du 1-8-2012

MEN - DGRH

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

L'importance prépondérante, pour la France, de l'action conduite dans le monde par le réseau de l'**Agence pour l'enseignement français à l'étranger** (AEFE) impose un objectif de qualité au recrutement des personnels appelés à exercer dans le réseau des 180 établissements de l'agence implanté dans 116 pays à l'étranger, établissements vitrines du système éducatif français. Pour plus d'informations sur les missions, l'organisation et l'implantation géographique des établissements de l'AEFE, les personnels consulteront le site internet : <http://www.aefe.fr/>

La **Mission laïque française** (MLF), association loi 1901, reconnue d'utilité publique, partenaire et complémentaire de l'AEFE, gère des établissements scolaires français à l'étranger et diffuse à travers le monde la langue et la culture françaises, en particulier par un enseignement à caractère laïque et interculturel. Pour plus d'informations sur les missions, l'organisation et l'implantation géographique des établissements de la MLF, les personnels consulteront le site internet : <http://www.mlfmonde.org/>.

L'**Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture** (AFLEC), association loi de 1901, est partenaire de la Mission laïque française dont elle partage la vision et les principes. Elle gère des établissements scolaires français au Liban et aux Émirats arabes unis. Pour plus d'informations sur les missions, l'organisation et l'implantation précise des établissements de l'AFLEC, les personnels consulteront le site internet : <http://www.aflec.net/>

La présente note de service précise les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels d'inspection, de direction et administratifs, ainsi que des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, à un poste relevant :

- de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
- de la Mission Laïque Française (établissements en pleine responsabilité et établissements partenaires de la MLF) ;
- de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture.

Le recrutement dans les services et établissements culturels et de coopération, de l'assistance technique, ainsi qu'au sein de structures à l'étranger ou en écoles européennes, feront l'objet d'instructions spécifiques.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, les fonctionnaires placés en position de détachement conservent, dans leur corps d'origine, leurs droits à l'avancement et à la retraite, sous réserve de supporter la retenue pour pension civile de retraite.

Un nouveau détachement ou un renouvellement de détachement ne pourra être prononcé que si la totalité des versements pour pension civile dus au titre des précédents détachements a été effectuée.

I - Personnels de direction, d'inspection et administratifs

Les candidatures à des postes d'encadrement dans les réseaux à l'étranger font l'objet d'une attention d'autant plus grande que l'exercice des fonctions s'inscrit au cœur même de la politique de vivier et de mobilité développée par la direction générale des ressources humaines (DGRH).

L'AEFE, la MLF, l'AFLEC et la DGRH poursuivent, de concert, un triple objectif :

- permettre au réseau des établissements français à l'étranger de recruter les profils les plus adaptés aux postes à pourvoir ;
- permettre aux personnels de diversifier et d'enrichir leur parcours professionnel ;
- assurer la réintégration et les évolutions de carrière des personnels dans les meilleures conditions en confortant le suivi individuel des cadres et les liens entre la DGRH et les personnels détachés.

L'expertise et l'expérience acquises viendront, au retour, bénéficier aux académies d'accueil et enrichir le vivier de compétences de la DGRH.

Dans cet esprit, une **lettre de mission** propre à chaque agent détaché, rédigée par l'agence, la MLF, ou l'AFLEC et transmise à la DGRH, fixera les objectifs assignés aux personnels d'encadrement.

L'atteinte de ces objectifs fera l'objet d'une **évaluation au terme du contrat initial**, sur la base d'un rapport de mission adressé conjointement à la DGRH et, selon le cas, à l'AEFE, la MLF ou l'AFLEC.

En complément, dans le cadre du suivi individualisé, **les personnels détachés prendront les dispositions nécessaires pour qu'une rencontre soit organisée avec la DGRH au moins une fois au cours du détachement ou, à tout le moins, dans l'année du retour.**

1. Dispositions générales

Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats appartenant aux corps des personnels d'inspection et de direction, et aux personnels administratifs, fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale au moment du dépôt du dossier, et qui se trouvent dans les situations administratives suivantes : activité, congé parental, disponibilité, position de détachement en France ou à l'étranger.

Postes à pourvoir

La liste des postes de direction d'établissement scolaire, d'animation pédagogique, de gestion financière et comptable, vacants ou susceptibles de l'être, fait l'objet d'une publication conjointe sur les sites <http://www.education.gouv.fr/> et :

- pour l'AEFE : <http://www.aefe.fr/> à compter du 6 septembre 2012 ;
- pour la MLF : <http://www.mlfmonde.org/>, à compter du 17 septembre 2012 ;
- pour l'AFLEC : <http://www.aflec.net/>, à compter du 17 septembre 2012.

Cette première liste ne pourra pas être exhaustive, des postes supplémentaires pouvant se libérer tout au long de la présente année scolaire.

Conditions de candidature

1) Être **titulaire** dans le corps considéré. Les personnels stagiaires ou en détachement dans le corps des personnels de direction ne peuvent pas faire l'objet d'un détachement

2) Justifier au minimum de **trois ans** de services effectifs dans le dernier poste occupé.

Il est souhaitable que les personnels précédemment en fonction outre-mer occupent un poste en métropole avant de postuler pour un détachement sur un poste à l'étranger.

Les troisièmes missions ne peuvent être envisagées que si elles résultent de situations particulières d'établissement ou de personne les justifiant. Les propositions, transmises par l'AEFE, la MLF, ou l'AFLEC à la DGRH, feront l'objet d'un examen attentif par la DGRH qui statuera in fine sur l'octroi du nouveau détachement.

Formulation des vœux

L'exercice des fonctions dans les postes du réseau à l'étranger s'exerçant dans un cadre très spécifique, il est primordial pour les candidats de prendre connaissance des contextes particuliers : diplomatique, géographique, géopolitique, culturel, etc., spécifiques aux pays sollicités.

Selon leur statut juridique (établissement à gestion directe ou conventionné, homologués, etc.), les établissements d'enseignement français à l'étranger sont régis par des modes de gestion différents. Les candidats sont invités à s'informer avant de poser leur candidature.

Les personnels affectés sur des postes à l'étranger doivent être en capacité de travailler en équipe et dans des contextes de partenariat complexe.

Outre les compétences requises, la candidature à un poste à l'étranger doit être réfléchie et mûrie, sur les plans professionnel, personnel et familial. Il est en outre précisé qu'il n'est pas, en principe, offert de poste double.

En raison des exigences du recrutement sur ces postes à forte responsabilité, de leur dispersion géographique, et des spécificités les caractérisant, le recrutement est très ouvert et laisse une large place aux expériences mettant en jeu des responsabilités particulières. Toute personne intéressée peut donc valablement poser sa candidature, en veillant toutefois à l'adéquation poste/profil, et aux impératifs d'expérience professionnelle ou de qualifications attestées plus particulièrement requis par certains postes (exemple : expérience comptable exigée pour les postes de gestionnaires comptables).

La pratique d'une langue étrangère (non rare) est vivement souhaitée et, pour certains postes, **exigée**. Une formation de perfectionnement en langue est donc parfois à envisager dès la constitution du dossier de candidature.

Le dossier de candidature prévoit la formulation de **cinq vœux** d'affectation. En complément, les candidats peuvent faire mention des zones géographiques qui les intéressent plus particulièrement. Au cours ou après les entretiens, des postes ou des secteurs géographiques qu'ils n'ont pas envisagés d'emblée pourront être proposés aux candidats.

Modalités de recrutement

Les candidatures devront être accompagnées d'un avis circonstancié de chacun des supérieurs hiérarchiques. Cet avis devra mettre plus particulièrement en évidence la capacité d'adaptation, le sens des relations humaines, l'aptitude à la communication, la maîtrise des langues étrangères et les aptitudes au management et au pilotage. Une importance particulière sera accordée à la capacité d'appréhender les problématiques dans un contexte partenarial exigeant eu égard aux contextes spécifiques des postes à l'étranger. Des réunions conjointes de la DGRH avec chacun des opérateurs permettront, à partir des dossiers de candidature et des différents avis exprimés, de dresser les listes de candidats potentiels. Ces candidats seront alors convoqués individuellement par l'AEFE, la MLF ou l'AFLEC pour un entretien qui se déroulera au siège parisien de l'opérateur concerné, aux dates précisées dans les calendriers joints en annexe. Selon les exigences du poste à pourvoir, l'entretien pourra être suivi d'un test de langue étrangère (anglais, allemand ou espagnol).

2. Constitution et transmission du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être saisi en ligne sur les sites internet de :

- l'AEFE <http://www.aefe.fr/>, entre le **6 et le 27 septembre 2012** inclus ;
- la MLF : www.mlfmonde.org/ (section « Recrutement »), entre le **17 septembre et le 8 octobre 2012** inclus.
- l'AFLEC : <http://www.aflec.net/> (rubrique « Postes ») entre le **17 septembre et le 8 octobre 2012** inclus.

Seuls les candidats ayant constitué ce dossier pourront être recrutés au titre de la rentrée scolaire 2013-2014 et bénéficier d'un détachement.

Le candidat joindra au dossier papier édité à partir des éléments saisis en ligne :

- un curriculum vitae établi à partir du CV type téléchargeable sur le site internet du ministère : www.education.gouv.fr ;
- une lettre de motivation manuscrite sur papier libre ;
- des éventuels justificatifs relatifs aux compétences attendues (cf. fiches de poste).

Postes dans le réseau AEFE

Le dossier complet, rempli et signé, sera remis en **trois** exemplaires au supérieur hiérarchique direct **avant le 28 septembre 2012**.

Après avis du recteur, et au plus tard **pour le 8 octobre 2012**, date impérative qu'il est demandé aux autorités hiérarchiques de **respecter scrupuleusement**, dans l'intérêt des candidats :

- un exemplaire sera transmis à la DGRH (cf. annexe 1) ;
- deux exemplaires seront transmis à l'AEFE (cf. annexe 1).

La page portant les avis hiérarchiques (dernière page du dossier) doit obligatoirement être annexée aux trois exemplaires. Elle pourra être photocopiée.

En complément, le rectorat enverra **obligatoirement un exemplaire scanné** du dossier, accompagné de la fiche comportant les avis, à la boîte fonctionnelle suivante de la DGRH : mobiliteencadrement.dgrh@education.gouv.fr.

Postes dans les réseaux MLF et AFLEC

Le dossier complet, rempli et signé, devra être remis en **deux** exemplaires au supérieur hiérarchique direct **avant le 9 octobre 2012**.

Après avis du recteur, et au plus tard **pour le 23 octobre 2012**, date impérative qu'il est demandé aux autorités hiérarchiques de respecter scrupuleusement dans l'intérêt des candidats :

- un exemplaire sera transmis à la DGRH (cf. annexe 1) ;
- un exemplaire sera transmis à la MLF ou à l'AFLEC (cf. annexe 3).

La page portant les avis hiérarchiques (dernière page du dossier) sera annexée aux deux exemplaires. Elle pourra être photocopiée.

En complément, le rectorat enverra **obligatoirement un exemplaire scanné** du dossier accompagné de la fiche comportant les avis à la boîte fonctionnelle suivante de la DGRH : mobiliteencadrement.dgrh@education.gouv.fr.

Attention : Les personnels en disponibilité ou en congé parental transmettront leur dossier par l'intermédiaire des services académiques dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation.

3. Observations particulières

Acceptation du poste

Les personnels retenus à l'issue des entretiens seront avisés individuellement, par l'AEFE, la MLF ou l'AFLEC, de leur proposition d'affectation, après avis des commissions consultatives paritaires compétentes existantes.

Ces personnels feront parvenir à :

- l'AEFE, la MLF ou l'AFLEC selon le cas : leur fiche d'acceptation formelle du poste ;
- la DGRH : une copie de cette fiche, accompagnée obligatoirement d'une demande officielle de détachement ;
- l'AEFE, la MLF ou l'AFLEC **et** à la DGRH : leur arrêté de titularisation dans le corps et leur dernier arrêté de notification d'échelon.

Les postes qui seraient proposés par l'AEFE en dehors de la campagne normale de recrutement des personnels de direction feront l'objet d'un accord préalable de la DGRH avant toute communication aux candidats retenus.

Conditions du détachement

Les personnels recrutés seront détachés :

- auprès de l'AEFE et rémunérés par l'agence ;
- auprès de la MLF et rémunérés soit directement par la MLF, soit par l'établissement d'exercice ;
- auprès des établissements de l'AFLEC et rémunérés par eux.

La gestion administrative de leur carrière relèvera, selon les domaines, de la DGRH (avancement, demande d'admission à la retraite, etc.) et/ou de l'AEFE, de la MLF, ou de l'AFLEC.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée auprès de l'AEFE, de la MLF ou de l'AFLEC.

II - Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Calendrier

La liste des postes d'expatriés, vacants ou susceptibles de l'être sera consultable à la fois sur le site du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants, Siad, et sur les sites de :

- l'AEFE : <http://www.aefe.fr/> à compter du **6 septembre 2012** ;
- la MLF : <http://www.mlfmonde.org/>, à compter du **17 septembre 2012** ;
- l'AFLEC : <http://www.aflec.net>, à compter du **17 septembre 2012**.

Conditions de candidature

1. Être **titulaire** dans le corps considéré.
2. Justifier au minimum de **trois ans** de services effectifs en qualité de titulaire en France.
3. Se trouver dans l'une des situations administratives suivantes : en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement en France ou à l'étranger.

1 - Postes dans le réseau de l'AEFE

La procédure est commune aux candidats des premier et second degrés

La transmission des dossiers de candidature **munis des avis hiérarchiques** se fera **directement et uniquement à l'AEFE**, soit par la direction académique des services de l'éducation nationale (premier degré), soit par le rectorat d'académie (second degré).

- Nature des postes à pourvoir

Sont à pourvoir au sein du réseau de l'AEFE des postes dans le premier degré (directeur d'école, conseiller pédagogique auprès de l'IEP, enseignant maître-formateur en établissement), des postes de personnels enseignants du second degré, et des postes de conseillers principaux d'éducation.

Les candidats doivent savoir que, outre leur mission d'enseignement, un rôle de formation auprès de personnels non titulaires leur est le plus souvent dévolu. Leur activité s'inscrit dans un ensemble d'actions qui contribuent à la politique éducative, culturelle et de coopération de la France dans le pays de résidence.

- Conditions de recrutement

Personnels du premier degré

Les candidats doivent avoir **une expérience des fonctions requises avérée et récente**, en France ou à l'étranger. Ainsi, il est demandé aux candidats aux postes de directeurs d'école ou, dans quelques cas, d'un établissement regroupant des classes primaires

et secondaires, une expérience minimale de trois années dans la fonction. Une expérience similaire sera également privilégiée pour les conseillers pédagogiques près des inspecteurs de l'éducation nationale, et pour les enseignants maîtres-formateurs en établissement.

Seul l'accord donné par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale autorise un départ en détachement.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils peuvent, simultanément, solliciter un changement de département et présenter une demande de détachement la même année. **Priorité sera donnée au changement de département obtenu, et la demande de détachement sera alors rapportée.**

Dans l'hypothèse où des candidats, déjà en cours de détachement auprès d'autres organismes, font acte de candidature dans le cadre de ce recrutement d'expatriés, leur nouvelle demande de détachement sera examinée sous réserve de l'accord des organismes concernés.

Personnels du second degré

Les postes d'enseignants expatriés dans le second degré du réseau AEFÉ sont progressivement généralisés sous l'intitulé « conseillers pédagogiques », avec une implication forte dans les actions de formation continue au sein d'un établissement, d'un pays ou d'une zone et l'accompagnement des personnels recrutés locaux.

Les candidats doivent avoir **une expérience des fonctions requises avérée et récente**, en France ou à l'étranger. Ils veilleront à joindre à leur dossier tout document ou attestation précisant leurs compétences.

Lorsqu'une série et/ou un niveau de classe d'enseignement est exigé dans le profil du poste publié, une expérience **récente** (inférieure ou égale à 4 années) sera demandée. Elle sera justifiée par la production d'un document administratif (attestation du chef d'établissement, VS, etc.)

Seul l'accord donné par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale autorise un départ en détachement.

Dans l'hypothèse d'une participation au mouvement interacadémique, l'arrêté de désignation dans la nouvelle académie des personnels qui auraient obtenu un détachement sera rapporté.

Dans le cas d'une candidature au titre d'un autre détachement ou d'une affectation dans une collectivité d'outre-mer, l'obtention d'un poste outre-mer par le candidat conduit à l'annulation des autres demandes de recrutement.

- Constitution du dossier de candidature

Les postes à pourvoir nécessitent une expérience et des qualifications **qui devront être attestées dès la constitution du dossier de candidature**. C'est pourquoi les documents suivants seront **obligatoirement** joints au dossier :

1. Lettre de motivation manuscrite.
2. Curriculum vitae détaillé sur papier libre mentionnant les différentes affectations et fonctions occupées.
3. Dernier rapport d'inspection.
4. Tout document administratif justifiant les notes pédagogique et administrative (second degré).
5. Arrêté de titularisation dans le corps actuel.
6. Dernier arrêté de promotion d'échelon.
7. Documents attestant les compétences et diplômes mentionnés.

Le défaut de production d'une de ces pièces dans le dossier de candidature entraînera un rejet de la candidature.

Le candidat est libre d'ajouter à son dossier tout élément qu'il jugera utile, pour mettre en valeur des compétences personnelles et professionnelles, en priorisant ceux qui présentent un intérêt au regard des compétences attendues.

Aucun document complémentaire ou modification ne seront pris en compte au-delà du 31 décembre 2012.

- Transmission des dossiers

Les dossiers de candidatures seront saisis par voie électronique et imprimés à partir du site internet de l'AEFE : <http://www.aefe.fr>, **entre le 6 et le 27 septembre 2012.**

Le dossier imprimé, accompagné des pièces justificatives indiquées ci-dessus, sera remis **en double exemplaire, au plus tard le 28 septembre 2012**, au supérieur hiérarchique direct, qui le transmettra avec avis soit à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (personnels du premier degré) soit au rectorat d'académie (personnels du second degré).

Les personnels en poste à l'étranger transmettront leur dossier au chef d'établissement puis au conseiller de coopération et d'action culturelle.

Les directeurs d'école et les conseillers pédagogiques en fonction à l'étranger adresseront une copie supplémentaire de ce dossier à leur IEN de résidence pour avis et transmission au bureau du recrutement de l'AEFE.

Chacun des supérieurs hiérarchiques vérifiera les informations portées par les candidats (notamment sur les classes et séries indiquées) et portera **un avis circonstancié** sur la candidature de l'intéressé(e), sa manière de servir, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans les fonctions.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental transmettront leur dossier par l'intermédiaire des services académiques dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation.

Le dossier accompagné des différents avis hiérarchiques sera ensuite transmis **au plus tard le 8 octobre 2012, directement à l'AEFE**, bureau du recrutement, 1, allée Baco, BP 21509, 44015 Nantes cedex 01.

Téléphone : 02 51 77 29 23.

Il est demandé aux autorités hiérarchiques d'acheminer les dossiers de candidature au fur et à mesure de leur présentation. **Tout retard de transmission risque de nuire aux candidats et pourrait conduire au rejet des candidatures.**

Tout dossier reçu par les autorités hiérarchiques devra être transmis à l'AEFE, qui statuera sur sa recevabilité.

- Formulation des vœux

Les candidats peuvent, au regard de leurs compétences, formuler :

- de 1 à 5 vœux parmi la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être ;
- 2 vœux géographiques parmi les 10 zones géographiques proposées lors de l'inscription en ligne.

Cette rubrique « **vœux géographiques** », indépendante des choix de vœux de la rubrique précédente, est, bien que facultative,

importante, puisque les vœux géographiques servent à effectuer la sélection des candidats sur des postes supplémentaires déclarés vacants ou susceptibles de l'être après la publication de la présente note de service et de la liste des postes qui s'y rattache. Ces extensions géographiques sont également susceptibles d'être prises en compte en cas d'appel à candidatures infructueux pour un poste publié.

Les vœux formulés traduiront une adéquation entre la description des postes (corps, grade, discipline, fonction) et le propre profil du candidat.

L'AEFE attire tout particulièrement l'attention des candidats sur le fait que **des postes supplémentaires ne faisant pas l'objet d'un nouvel appel à candidatures peuvent se libérer en cours d'année scolaire**, tant dans de nouvelles disciplines pour le second degré, que pour des postes d'enseignants maîtres-formateurs en établissement, ou de conseillers pédagogiques auprès de l'IEN dans le premier degré. Aussi est-il très vivement recommandé aux personnels non intéressés par les postes publiés de constituer cependant un dossier de candidature en indiquant uniquement des vœux géographiques.

Un choix de vœu géographique « large » (tous pays) est conseillé afin d'optimiser toute éventuelle sélection sur les postes supplémentaires.

- Entretiens et commissions paritaires

Les entretiens se dérouleront :

- pour le premier degré : postes de directeurs d'école, de CPAIEN, d'enseignants maîtres-formateurs et certains postes particuliers . personnels en fonction dans le réseau de l'agence : **entre le 21 et le 25 janvier 2013** ;

. personnels en fonction en France et hors réseau AEFE : **entre le 4 et le 15 février 2013** ;

- pour le second degré : **entre le 11 février et le 22 février 2013**.

Les commissions paritaires se dérouleront :

- **pour le premier degré : le 6 mars 2013** ;

- **pour le second degré : les 7 et 8 mars 2013**.

(Nota : l'ensemble de ces dates, donné à titre indicatif, reste toujours susceptible d'être modifié.)

- Tests de langue

L'AEFE organise des tests d'évaluation linguistiques pour tout poste mentionnant la nécessaire maîtrise d'une langue. Les candidats apporteront un soin particulier à joindre tout document permettant à l'AEFE d'évaluer leurs compétences linguistiques.

Les tests de langue (anglais, allemand et espagnol) se dérouleront, sous réserve de modifications, aux mêmes dates que les entretiens.

- Acceptation du poste

Les propositions d'affectations sont soumises à l'avis des commissions consultatives paritaires centrales placées auprès de l'AEFE.

Tout refus d'un poste correspondant à un vœu exprimé doit être dûment justifié. **Les personnels retenus sont avisés individuellement par l'agence de la suite réservée à leur demande.**

La proposition de poste ne pourra être suivie d'un détachement qu'après agrément par l'Ambassade de France concernée, et l'accord de détachement de la DGRH du MEN.

Il est conseillé aux personnels recrutés de demander, avant leur départ, leur affiliation auprès du centre de sécurité sociale 501, 72047 Le Mans cedex. Toutes les demandes de renseignements concernant les prestations de la sécurité sociale versées au titre des frais médicaux engagés en France à l'occasion des congés, ou à l'étranger, doivent être formulées auprès de cet organisme.

Toute demande de renseignements concernant l'ensemble de ce recrutement (difficultés liées à la saisie informatique du dossier de candidature, choix des vœux, modalités administratives de prise en charge par l'AEFE, etc.) pourra être formulée auprès de la DRH de l'AEFE (bureau du recrutement : tél. : 02 51 77 29 23 ou par courriel : candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr).

2. Postes dans le réseau de la MLF ou de l'AFLEC

Dans le cadre de leur partenariat, la MLF et l'AFLEC procèdent au recrutement des personnels enseignants par l'intermédiaire du dispositif mis en place par la MLF. Les candidats saisiront donc leur demande sur un formulaire téléchargeable en ligne dans la rubrique « Recrutement » du site de la MLF : <http://www.mlfmonde.org/> du **17 septembre 2012 au 8 octobre 2012**.

En complément, ils enverront au siège de la Mission laïque française ou de l'AFLEC, selon le cas, les pièces administratives demandées (rapports d'inspection, arrêté de promotion etc.). **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Les personnels retenus feront parvenir **en parallèle** à :

- la MLF ou à l'AFLEC : leur fiche d'acceptation formelle du poste ;

- la DGRH : une copie de cette fiche, accompagnée de la demande officielle de détachement.

Seul l'accord donné par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale autorise un départ en détachement.

Le respect de ces instructions conditionne le bon déroulement de la prochaine campagne de recrutement des personnels candidats à un poste relevant des réseaux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la Mission laïque française et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Annexe 1

Procédure de retour de la version papier des dossiers

Personnels concernés

Un exemplaire papier du dossier à adresser Deux exemplaires papier du

	à :	dossier à adresser à :
Corps concernés	Direction générale des ressources humaines Mission de gestion des potentiels et de la mobilité internationale 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13	
1 - Conseillers d'administration scolaire et universitaire (Casu)	Service des personnels d'encadrement Bureau DGRH E2-1 Fax : 01 45 44 70 11 Tél. : 01 55 55 38 56	Agence pour l'enseignement français à l'étranger Bureau du recrutement 1, allée Baco BP 21 509 44015 Nantes cedex 1
2 - Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)	Service des personnels d'encadrement Bureau DGRH E2-2 Fax : 01 55 55 16 70 Tél. : 01 55 55 13 09	Tél. : 02 51 77 29 23
3 - Personnels de direction	Service des personnels d'encadrement Bureau DGRH E2-3 Fax : 01 55 55 17 09 Tél. : 01 55 55 14 73	Ou selon le cas : Mission laïque française 9, rue Humblot 75015 Paris
4 - Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (Adaenes) et attachés principaux d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (Apaenes)	Direction générale des ressources humaines Bureau DGRH C2-1 Fax : 01 55 55 16 41 Tél. : 01 55 55 36 38	

Annexe II

Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Calendrier prévisionnel des opérations de recrutement

Nota : l'ensemble de ces dates reste toujours susceptible d'être modifié.

Nature des opérations	Personnels d'inspection et de direction Personnels administratifs	Personnels enseignants (premier et second degrés)
Publication (B.O.EN) de la note de service et mise en ligne des profils de postes sur les sites internet de l'AEFE et du MEN	Note de service et mise en ligne des profils : 6 septembre 2012	
Dépôt des candidatures (Procédure commune pour les candidats en poste en France et à l'étranger)	Saisie en ligne sur le site de l'AEFE du dossier de candidature : - du 6 au 27 septembre 2012 inclus 1. Date limite de remise de dossier au supérieur hiérarchique : - 28 septembre 2012 2. Date limite d'envoi des dossiers munis des avis hiérarchiques - un exemplaire aux services centraux du MEN - 2 exemplaires au bureau du recrutement de l'AEFE : 8 octobre 2012	Saisie en ligne sur le site de l'AEFE du dossier de candidature : - du 6 au 27 septembre 2012 inclus 1. Date limite de remise du dossier en deux exemplaires au supérieur hiérarchique : - 28 septembre 2012 2. Date limite d'envoi des dossiers munis des avis hiérarchiques au bureau du recrutement de l'AEFE : - 8 octobre 2012
Sélections	- 25 octobre 2012 : personnels de direction en poste dans le réseau AEFE - 15 novembre 2012 : personnels de direction en poste en France et hors réseau AEFE - 19 novembre 2012 : personnels d'inspection	- 22 novembre 2012 : personnels du 1er degré (directeurs d'école, EMFE, adjoints) en poste dans le réseau AEFE - du 14 au 18 janvier 2013 : personnels du 1er degré (directeurs d'école, EMFE, adjoints) en poste en France et hors réseau AEFE

	- 21 novembre 2012 : personnels administratifs	- du 24 au 31 janvier 2013 : personnels du second degré (conseillers pédagogiques, CPE, enseignants)
Entretiens	- 6 au 9 novembre 2012 : personnels de direction en fonction dans le réseau AEFÉ - 26 novembre au 14 décembre 2012 : personnels de direction en fonction en France et hors réseau AEFÉ - 6 décembre 2012 : IEN (France et étranger) - 14 au 18 janvier 2013 : personnels administratifs (France et étranger)	- du 21 au 25 janvier 2013 : personnels du 1er degré - directeurs d'école, EMFE, adjoints - en poste dans le réseau AEFÉ - du 4 au 15 février 2013 : personnels du 1er degré - directeurs d'école, EMFE, adjoints en poste en France et hors réseau AEFÉ - du 11 au 22 février 2013 : personnels du second degré
CCPCA	Personnels d'inspection et de direction : - 24 janvier 2013 Personnels administratifs : - 31 janvier 2013	Personnels du premier degré : - 6 mars 2013 Personnels du second degré : - 7 et 8 mars 2013
Réunions bilans	Semaine du 17 au 21 juin 2013	

Annexe 3

Mission laïque française (MLF) et Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC)

Calendrier prévisionnel des opérations de recrutement

Nota : l'ensemble de ces dates reste toujours susceptible d'être modifié.

Personnels de direction, CASU, ADAENES et APAENES

- Publication de la note de service au BO : 6 septembre 2012
- Mise en ligne des profils de poste : 17 septembre 2012
- **Saisie en ligne** des dossiers de candidature sur les sites internet de la MLF ou de l'AFLEC : du 17 septembre au 8 octobre 2012 inclus
- Dépôt des 2 exemplaires du dossier par le candidat auprès de son supérieur hiérarchique : date limite : 9 octobre 2012
- Transmission par les rectorats : date limite de réception des dossiers de candidatures à la DGRH et à la MLF ou à l'AFLEC : 23 novembre 2012. **Tout dossier reçu au-delà de cette date sera retourné.**
- Entretiens à la MLF ou à l'AFLEC, à partir du 15 janvier 2013

Personnels enseignants des premier et second degrés, personnels d'éducation et d'orientation

- Publication de la note de service au B.O. : 6 septembre 2012
- Mise en ligne des profils de poste : 19 novembre 2012
- Saisie en ligne des dossiers de candidature sur le site internet de la MLF : du 17 septembre au 30 novembre 2012 inclus
- **Envoi direct des dossiers de candidatures complets avec l'ensemble des pièces justificatives à la MLF ou l'AFLEC** : date limite : 22 décembre 2012
- Entretiens à la MLF ou à l'AFLEC : à partir de début mars 2013